



N°667  
Entrée le 29.04.2024  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 29.04.2024  
**Monsieur Claude Wiseler**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 26 avril 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à Monsieur le **Premier Ministre** concernant **le registre des entrevues du Gouvernement**.

Selon l'arrêté grand-ducal du 14 mars 2022 fixant les règles déontologiques des membres du Gouvernement, le Gouvernement doit tenir un registre des entrevues ayant eu lieu entre les membres du Gouvernement et des représentants d'intérêts ou des tiers. Ce registre inclut les entrevues sollicitées sur initiative des membres du Gouvernement et celles sollicitées sur l'initiative des représentants d'intérêts ou des tiers, pour autant que ces entrevues aient eu comme objet la recherche d'une prise d'influence sur les activités législatives ou réglementaires du Gouvernement.

L'arrêté prévoit la publication des informations relatives à ces entrevues dans les meilleurs délais et au plus tard six semaines après l'entrevue sur le site internet du Gouvernement.

Or nous constatons qu'aucune entrevue ayant eu lieu après le 20 février 2024 n'est actuellement publiée sur le registre des entrevues. Quant au registre des entrevues des Conseillers de Gouvernement avec les représentants d'intérêts tiers, il ne comporte qu'une seule entrée.

J'aimerais dès lors savoir de la part de Monsieur le Premier Ministre :

**1) Quelles sont les raisons qui expliquent le retard de la mise à jour du registre des entrevues du Gouvernement et celui des Conseillers de Gouvernement sur [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Sam TANSON  
Députée



**Réponse du Premier ministre à la question parlementaire n° 667 du 29 avril 2024 de l'honorable Députée Sam Tanson.**

Pour des raisons administratives, le registre des entrevues des membres du Gouvernement/des conseillers adjoints au Gouvernement rencontre actuellement un retard de quelques semaines. Par ailleurs, suite au changement du Gouvernement, certaines personnes en charge du traitement des entrevues dans les départements ministériels se trouvent encore dans une phase de familiarisation.

Conformément aux termes de l'accord de coalition, le Gouvernement s'engage à simplifier et à alléger les procédures administratives, tout en encourageant la digitalisation et la modernisation du service public. Un accent particulier sera mis sur la proximité, la transparence et l'efficacité. Dans ce contexte, la procédure administrative relative au registre des entrevues est en cours d'analyse afin de la rendre conforme à ces principes. Le ministère d'Etat a notamment mandaté le CTIE en vue d'apporter les changements nécessaires à l'application informatique y relative.

Veuillez trouver sous le lien suivant une version actualisée dudit registre :

<https://gouvernement.lu/fr/systeme-politique/gouvernement/deontologie-declarations-registres/2023-2028/registres-entrevues.html>

Luxembourg, le 7 mai 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN